

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension de l'abattoir du Haut-Rhin à Cernay (68).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Abattoir du Haut-Rhin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cyril Peton - Responsable du site

RCS / SIRET

4	8	9	2	6	9	6	5	4	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a)	L'établissement est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2210 (abattoir) de la nomenclature des installations classées, autorisé pour 8,8 tonnes par jour. Le projet vise entre autres à augmenter ce tonnage jusqu'à 9,6 tonnes par jour.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société d'Exploitation de l'Abattoir du Haut-Rhin prévoit l'extension de son établissement localisé sur la commune de Cernay (68).

4.2 Objectifs du projet

Ce projet d'extension a pour objectif :

- D'augmenter le volume de l'activité principale d'abattage d'animaux de 1375 T/an à 1500 T/an (environ 10 % d'augmentation),
- De créer un atelier de valorisation des viandes.

En outre, il est prévu le remplacement des équipements de production de froid par des installations fonctionnant au propane, permettant de supprimer l'utilisation des gaz à effet de serre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux, d'une durée d'environ 10 mois, prévoit :

- Les terrassements nécessaires à la mise en place des fondations des extensions,
- La création de l'extension du bâtiment d'exploitation, comprenant : les locaux "bouchère", "steak haché", "conditionnement", "mise en carton", "stockage SEC", une chambre froide de mâturation, un surgélateur, une chambre froide négative ;
- La création de l'extension des locaux administratifs.

Le projet retenu garantit une parfaite marche en avant du process en séparant les secteurs propres et sales.

Les matériaux et équipements utilisés seront parfaitement adaptés aux fortes contraintes d'exploitation et exigences sanitaires des unités agroalimentaires, et plus spécifiquement des abattoirs (humidité, chocs mécaniques et thermiques, corrosion, etc.).

Une attention toute particulière sera apportée sur les passages et percements des panneaux.

L'application stricte de la recommandation APSAD D14-A sera imposée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la partie abattoir du bâtiment d'exploitation continuera de fonctionner comme en situation actuelle. Les modifications apportées aux locaux auront un effet sur le cheminement des viandes à la sortie de l'atelier de découpe. Les viandes pourront soit être dirigées vers :

- l'atelier de préparation bouchère puis les locaux de conditionnement,
- l'atelier "steaks hachés" puis les locaux de conditionnement,
- les locaux de conditionnement directement à la sortie de l'atelier de découpe.

Un local de mâturation des viandes sera également ajouté.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet est conditionnée par le dépôt d'un Porter à Connaissance au titre de la rubrique R.181-46-II du Code de l'Environnement (ICPE soumises à autorisation).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'extension des locaux d'exploitation	255 m ²
Surface de l'extension des locaux administratifs	180 m ²
Capacité maximale après extension	1 500 t/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Laurier
ZAI Les Pins
68 700 CERNAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 11' 43 " E Lat. 47° 48' 16 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une ZNIEFF. Une ZNIEFF de type 2 du nom de "Zones alluviales et cours de la Thur de Vieux-Thann à Ensisheim" avec l'identifiant n°420030367 se situe à 150m au Nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté n°00158 du 11 décembre 2019 porte approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département du Haut-Rhin. Le site n'est concerné par aucune zone de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-La commune est soumise à un Plan de prévention des risques inondation (PPRi Thur). -La commune est soumise à deux PPR Technologiques liés aux risques industriels : le PPRT "Pont de Nemours" et le PPRT "Bima". PPRi Thur approuvé le 30/07/2003. PPRT Pont de Nemours approuvé le 06/08/2010 et PPRT Bima approuvé le 30/03/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la Zone Spéciale de Conservation du nom de "Promontoires siliceux" (FR4201805) se situe à environ 4,5 km au Nord-Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendra une légère augmentation des consommations d'eau du fait de l'augmentation du volume d'activité et de la mise en place de l'atelier de valorisation de viande. L'eau utilisée au sein de l'établissement est issue du réseau d'alimentation en eau potable desservant la commune. L'ensemble des moyens permettant de concilier l'abaissement des consommation d'eau et le respect des règles sanitaires est mis en œuvre au sein de l'établissement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sur lesquels est prévu l'extension des bâtiments est un espace engazonné régulièrement entretenu par l'exploitant et qui ne présente aucune autre végétation que du gazon. La nature des terrains ainsi que les conditions d'entretien rendent cet espace pauvre en termes de biodiversité. Aussi, il n'est pas à craindre que la mise en œuvre du projet n'ait un impact sur les habitats, la flore et la faune locale, protégés ou à enjeux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Considérant la distance qui sépare le site de la zone Natura 2000 la plus proche et l'absence de connexion écologique entre ces deux entités, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les espèces et habitats du réseau Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera implanté sur une zone déjà artificialisée, et occupé par une implantation industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors des zonages des risques issus du PPRI de la Thur et du PPRT Pont de Nemours, il n'est donc pas concerné par les risques issus de ces établissements. Le site est localisé en zone verte du PPRT Bima, correspondante à un risque faible.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est soumise à un Plan de prévention des risques inondation (PPRI Thur) approuvé le 30/07/2003. Le site se situe en dehors de tout zonage de risques d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera une légère augmentation du trafic, liée à l'augmentation du volume d'activité. Les voies de circulation desservant l'abattoir sont convenablement dimensionnées pour absorber ce nouveau trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'augmentation des émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura pas d'incidences sur les odeurs issues de l'exploitation du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principales émissions atmosphériques de l'installation sont dues au fonctionnement de la chaudière.</p> <p>Aucune modification des émissions atmosphériques ne sera imputable au projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du site sont rejetées au réseau pluvial desservant la zone.</p> <p>Le projet engendrera une légère augmentation des volumes rejetés, proportionnel à l'augmentation de la surface imperméabilisée du site (moins de 10 %).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une augmentation de la quantité d'effluents rejetés au réseau d'assainissement.</p> <p>Une nouvelle convention de rejet sera établie avec le gestionnaire du réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une augmentation de la production de déchets. Ces déchets seront gérés de manière identique à la situation actuelle (augmentation du nombre d'enlèvements).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension de l'Abattoir de Cernay ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale :

- L'extension est prévue sur un site déjà existant, et qui est localisé au sein d'une zone industrielle,
- Le projet engendre peu de modification des impacts du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cernay

le,

11 août 2011

Signature

M. PETON Cyril

~~ABATOIR DU HAUT-RHIN
Rue du Laurier - ZI Les Pins
68700 CERNAY
t: 03 89 38 08 05 - Fax 03 89 38 01 31
directionabattoirhautrhin@orange.fr~~